

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du Lundi 2 septembre 2019

P.V. N° 04

Président : M. Patrice BOUREAU.

Secrétaire : M. Jean REDAUD.

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD.

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Serge PAPA – Fabrice POREE.

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPELS AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES DESIGNATIONS :

Il est demandé à tous de respecter un délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités connues à l'avance. Une tolérance jusqu'à J – 17 jours est acceptée. Par exemple une indisponibilité pour le samedi 12 octobre 2019 doit être inscrite **par l'arbitre lui-même, sur son Espace FFF, avant le vendredi 20 septembre 2019 à 16 h** (soit 3 vendredis avant).

Toute indisponibilité inscrite en deçà de J-17 doit obligatoirement être doublée par l'envoi d'un justificatif adressé au secrétariat du District du Var par l'intermédiaire de la messagerie officielle de l'arbitre.

Les arbitres sont désormais tenus de renseigner leurs indisponibilités à l'année sur leur espace My FFF.

En l'absence d'information, ils sont considérés comme désignables.

Par exemple :

- indisponible le SAMEDI du 25/08/2019 au 30/06/2020.
- ou indisponible le lundi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le mardi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le mercredi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le jeudi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le vendredi du 25/08/2019 au 30/06/2019.
- précisez un horaire d'indisponibilité : exemple : le lundi, du 25/08/19 au 30/06/20 de 7h30 à 18h.
- inscrire le bon motif (professionnel ou scolaire, convenance personnelle... etc.)

En résumé, il faut comprendre que du 25/08/19 au 30/06/19 chaque arbitre est considéré comme libre pour l'arbitrage à tout instant, SAUF pour les dates ou les jours de la semaine qu'il indique lui-même sur son espace MyFFF.

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**
- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les **vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19**
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DE LA LIGUE DE MEDITERRANEE :

- Au sujet de la demande de rattachement au **SO LONDAIS** de **M. Marc ALLIBERT**. Pas d'objection du District du Var.

DES ARBITRES :

- **M. Mustapha ABBOUR** : attestation d'absence lors de l'AG du 30/08/19.
- **M. Magid AGGOUNE** : nouvelle adresse – Demande à officier avec **M. James AHONOUKOUN** durant la saison 2019/2020.
- **M. Alexandre AGNESE** : attestation d'absence lors de l'AG du 30/08/19 et lors des tests physiques.
- **M. Djamel AMEUR MEDDAH** : demande à officier avec **M. Gacem MOUMEN** durant la saison 2019/2020.
- **M. David BELGUENDOZ** : attestation pour retard lors de l'AG du 30/08/19.
- **M. M'Hamed BEN AMOR** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif professionnel.
- **M. Driss BEN GHOUA** : attestation d'absence lors de l'AG du 30/08/19.
- **M. Nabil BENAÏSSI** : informant de sa probable absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Vincent BLASCO** : informant de son absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Wahab BOUDERMINE** : informant de son absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Dominique CARPENTIER** : candidat en qualité d'accompagnateur – Demande à officier avec **M. Mohamed MEDJRAB** durant la saison 2019/2020.
- **M. Khalid CHAKROUNI** : demande à officier avec **M. James AHONOUKOUN** durant la saison 2019/2020 – Se portant candidat au titre d'arbitre de ligue senior pour la saison en cours.
- **M. Sylvain COMBE** : demandant à n'officier que sur une seule rencontre le dimanche.
- **M. Ludovic CONSTANS** : attestation d'absence lors de l'AG du 30/08/19 et lors des tests physiques.
- **M. Escandar ZAÏTER** : candidature à la formation Ligue. Justification d'absence aux tests physiques.
- **M. Akram GHARBI TARCHOUNA** : excuses pour absences lors de l'AG du 30/09/19 et lors du stage D2 / AD2 du 07/09/19 – Justificatifs patronaux reçus – Nouvelle adresse postale.
- **M. Patrick LE TEXIER** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19.
- **M. Samy PELLETIER** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Kevin ROBERT** : candidat au titre d'arbitre de ligue senior pour la saison 2019/2020.
- **M. Salah SKOURI** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Justificatif professionnel reçu.
- **M. Gaceme MOUMEN** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Justificatif professionnel reçu.
- **M. Nejd HACHANI** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Joseph MENDY** : excuses pour absences lors des tests physiques du 01/09/19 et lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Yassir ZANOUI** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Pascal WEGLICKI** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Thomas Jefferson ROERO** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Mickaël ETRILLARD** : candidat au titre d'arbitre de Ligue Futsal pour la saison 2019/2020.
- **M. Edouard HUET** : excuses pour absence lors de l'AG du 30/08/19 – Pas de justificatif.
- **M. Laurent JURDIC** : au sujet du renouvellement de sa licence d'arbitre. Pris note.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au comptable de la CDA :

INDISPONIBILITES :

- M. Romain BOUGET : jusqu'au 30/09/19.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2019/2020 :

- **FC REVESTOIS** : un arbitre pour leur équipe Senior D4.
- **SP C PLANTOURIAN** : un arbitre pour leur équipe de féminines à 8.
- **US SANARY** : trois arbitres pour leur équipe U15 D 2.

B) DEMANDES PONCTUELLES : /

C) INFORMATIONS PARTICULIERES :

- **EFC FREJUS ST RAPHAËL** : informant de la prise en charge des frais relatifs aux livres des lois du jeu des arbitres rattachés au club.

DIVERS : /

QUESTIONS DIVERSES : /

*Prochaine réunion restreinte
Lundi 9 septembre 2019 à 18h00*

Le Président : Patrice BOUREAU
Le Secrétaire : Jean REDAUD